

[Texte]

obligations are in programs and services, and what we think their responsibilities are pursuant to treaties. We should be able to review what we feel is in our interest in the context of self-government and whether or not we feel the government has any role to play in terms of powers of self-government that might be contained in some federal legislation. I do not think it is in our interests to rely entirely on government propaganda or information. We have to be able to produce our own literature on this subject.

What we are concerned about is that the department might be on a fast track with LRT. We do not know why. Perhaps it is a way of dealing with the issues we talked about earlier here in terms of rights and freedoms. Or it may not be that. It may be for other reasons. It may be purely mechanical or administrative. We do not know.

In any event, people have the right to decide what should happen with their rights and interests. It should not be a decision of the department. The Indian people in the end must decide for themselves whether or not they will consider legislation as an option for some of the issues they deal with.

So this committee can help us immensely in making the department accountable for what they have done so far on lands, revenues, and trusts; obliging them to make inquiries on our behalf about what they intend to do with this review; and putting forward a very strong statement that no legislation should commence unless it has the consent of the people affected.

There may be areas where we will agree that there should be legislation, yet there may be other areas where we may say there should be no federal legislation. But that decision should be made by the Indian people after they have been fully informed of all the facts so they can make an intelligent choice.

On the other question you asked, Willy, about policy formulation, how policies are made, well, you have a better idea about how policies are made than I do. But I can tell you this. From the limited experience I have had in dealing with government in the past eight years, I think policies are made by bureaucrats, responding to laws as they interpret them or the political mandate as they interpret that.

In the area of education, child welfare, and health, this committee can help us in improving the policy environment so when decisions are made respecting jurisdiction, for example, in child welfare or education, or health, for that matter, those decisions are made within the context of a greater recognition, if not full recognition, of Indian rights.

[Traduction]

documents, de manière à pouvoir exprimer nos points de vue sur ce que nous estimons être la responsabilité du gouvernement fédéral comme fiduciaire, ses obligations en matière de programmes et des services et les responsabilités qui lui incombent par traités. Nous devrions être en mesure d'évaluer ce qui constitue notre intérêt en matière d'autonomie politique et de déterminer dans quelle mesure le pouvoir législatif du gouvernement fédéral peut définir notre autonomie politique. Il n'est pas dans notre intérêt de nous fier exclusivement à la propagande ou à l'information du gouvernement. Nous devons être en mesure de produire nos propres écrits sur ces questions.

Nous nous inquiétons de l'empressement avec lequel le ministère semble vouloir faire l'examen du secteur des Terres, Revenus et Fiducie. Nous ne savons pas comment l'expliquer. Le ministère cherche peut-être le moyen de régler la question des droits et libertés dont nous avons parlé plus tôt ici. Ou bien il se peut que l'explication réside ailleurs. Il se peut que le ministère agisse de la sorte pour des raisons purement mécaniques ou administratives. Nous n'en savons rien.

De toute manière, les gens ont le droit de décider quels sont leurs droits et leurs intérêts. Cela ne devrait pas relever du ministère. En fin de compte, ce sont les Indiens qui doivent décider par eux-mêmes si certaines des questions qui les intéressent doivent être résolues par voie législative.

Le comité peut donc nous être d'un grand secours en obligeant le ministère à justifier les initiatives qu'il a prises jusqu'à maintenant dans le secteur des terres, des revenus et des fiducies; en l'obligeant à définir ses intentions dans le cadre de l'examen du secteur et en faisant valoir de façon très énergique qu'aucune mesure législative ne doit entrer en vigueur sans le consentement des populations touchées.

Il se peut que nous soyons d'accord sur la nécessité de légiférer dans certains domaines, mais dans d'autres, il se peut que non. Toute décision à ce sujet doit revenir à la population indienne, une fois qu'elle aura été bien renseignée et qu'elle sera en mesure de faire un choix éclairé.

Pour ce qui est de l'autre question que vous avez soulevée, Willy, au sujet de l'élaboration et de la formation de la politique, eh bien, vous connaissez sans doute la question mieux que moi. Cependant, compte tenu de ce que j'ai pu apprendre au cours des huit dernières années en faisant affaire avec le gouvernement, je crois que ce sont les bureaucrates qui formulent la politique et qu'ils le font en se fondant sur leur interprétation des lois ou du mandat politique.

Dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'enfance, le comité peut jouer un rôle utile en matière de formulation de la politique s'il fait en sorte que ceux qui prennent des décisions en matière de compétence tiennent compte davantage des droits des Indiens.